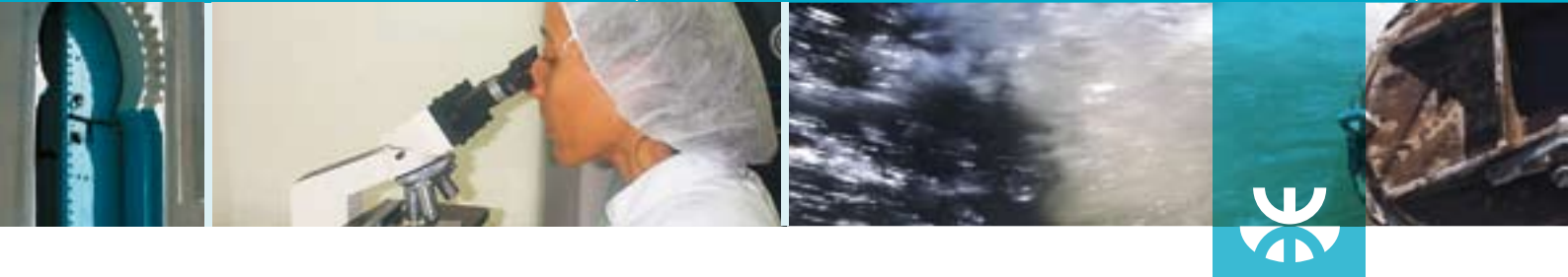


FEMIP:

Financements en Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie

Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat • Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat



L'assistance technique dans les pays partenaires méditerranéens

L'assistance technique proposée par la FEMIP s'articule autour de deux fonds:

- (1) Le **Fonds de soutien** utilise des aides non remboursables accordées par la Commission européenne. Il appuie les investissements déployés par la BEI dans les pays du sud de la Méditerranée. Le Fonds assiste les promoteurs dans différentes étapes du cycle de projet, à savoir son identification, sa préparation et sa réalisation.
- (2) Le guichet «assistance technique» du **Fonds fiduciaire** de la FEMIP, auquel les États membres de l'UE et la Commission européenne contribuent, vise les activités en amont des projets comme l'appui à la réforme institutionnelle et législative, les stratégies de développement sectoriel et la formation.

Les objectifs recherchés par les Fonds d'assistance technique sont les suivants:

- aider les pays partenaires de la FEMIP et les promoteurs privés à mieux préparer, gérer et superviser leurs projets d'investissement;
- améliorer la qualité des investissements et renforcer leur impact sur le développement;
- renforcer les capacités de gestion des partenaires locaux à moyen et long terme.

Les **formes de l'assistance technique** sont variées. Elles concernent essentiellement:

- des études ou des activités ciblées en amont des opérations de prêt dans les domaines

La FEMIP

À compter d'octobre 2002, les interventions de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans les pays partenaires méditerranéens¹ ont été regroupées au sein de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP).

La FEMIP marque une étape importante du partenariat financier entre l'Union européenne et les pays voisins du bassin méditerranéen, un partenariat qui remonte à plus de trente ans et s'est intensifié dans les années 90, en appui au Processus de Barcelone. Conformément aux orientations de la nouvelle politique européenne de voisinage, la FEMIP a pour objet d'aider les pays partenaires méditerranéens à relever les défis de leur modernisation économique et sociale, ainsi que de leur intégration régionale, notamment en prévision de la création d'une union douanière avec l'Union européenne à l'horizon 2010.

Dans ce cadre, la FEMIP accorde la priorité au financement de projets réalisés par le secteur privé, qu'il s'agisse d'initiatives locales ou d'investissements étrangers directs. Afin de promouvoir un cadre favorable au développement des initiatives privées, la FEMIP soutient aussi les projets d'infrastructures, les investissements dans le capital humain, ainsi que ceux visant spécifiquement la protection de l'environnement.

Pour cela, les opérations de la FEMIP mobilisent principalement trois types de produits: les prêts, le capital-investissement (fonds propres et quasi-fonds propres) et des dons pour l'assistance technique.

La FEMIP s'efforce également de promouvoir un dialogue renforcé avec l'ensemble des acteurs du partenariat financier euro-méditerranéen, tant au plan institutionnel qu'avec les représentants du secteur privé et de la société civile.

¹ Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie.

La FEMIP, renforcer l'efficacité du partenariat euro-méditerranéen par l'assistance technique

Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat • Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat •

des réformes législatives, réglementaires et institutionnelles, du renforcement du secteur privé à travers des privatisations, des mises en concessions et de la formation;

- des études de pré-faisabilité ou de faisabilité des projets d'investissement dans le secteur privé, l'eau et l'assainissement, l'environnement, les transports et les communications, l'éducation et la santé;
- des missions d'évaluation des projets financés;
- des Unités de Gestion de Projet (UGP) lors de sa réalisation afin d'éviter des problèmes couramment rencontrés tels que les retards dans l'exécution et le dépassement des coûts.

Qui peut bénéficier de l'assistance technique?

Les bénéficiaires de l'assistance technique sont les gouvernements des pays du sud de la Méditerranée, les services publics dans les domaines de l'infrastructure, de l'eau, de l'énergie, etc., les acteurs du secteur financier et les promoteurs privés.

Procédures d'appel d'offres

Toutes les opérations d'assistance technique font l'objet d'un appel d'offres. La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques et morales des États membres de l'Union européenne et des pays du sud de la Méditerranée. Les bureaux d'études intéressés sont invités à envoyer leur dossier à l'Unité d'assistance technique de la FEMIP. Les opérations d'assistance technique font l'objet d'une passation des marchés suivant les procédures énoncées dans le «Guide pratique des procédures contractuelles financées par le budget général des Communautés européennes dans le cadre des actions extérieures». Le mode de passation des marchés dépend du montant des opérations concernées:

- pour les opérations d'assistance technique d'une valeur inférieure à 200 000 EUR, la Banque applique soit les conditions du contrat-cadre de l'Office de Coopération EuropeAid de la Commission européenne, soit la procédure négociée concurrentielle;
- tous les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 200 000 EUR font l'objet d'une adjudication à l'issue d'un appel d'offres restreint après la publication internationale au Journal Officiel de l'Union européenne.

Le portefeuille existant

En 2004 et 2005, une quarantaine d'opérations d'assistance technique ont été conclues, pour une valeur globale de 40 millions d'EUR. Environ 60% de ces fonds ont été alloués aux secteurs des infrastructures, de l'eau et l'assainissement, ce qui correspond dans une large mesure aux champs d'activités traditionnels de la Banque dans la région. Le soutien au secteur privé, qui vise principalement à renforcer les capacités de crédit des banques intermédiaires pour ce qui concerne les opérations de prêts globaux et à mettre sur pied de nouveaux fonds d'investissement, a absorbé 40% des ressources disponibles.



Contacter la FEMIP:

Contacts opérationnels:

Jean-Christophe Laloux

Chef de la division Opérations spécialisées

☎ (+352) 43 79 67 79

☎ (+352) 43 79 68 97

✉ j.laloux@bei.org

Stefan Kerpen

Chef de l'unité Assistance technique

☎ (+352) 43 79 67 56

☎ (+352) 43 79 68 97

✉ s.kerpen@bei.org

Informations générales et contacts presse:

Helen Kavvadia

☎ (+352) 43 79 31 34

☎ (+352) 43 79 31 88

✉ h.kavvadia@bei.org

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 1

☎ (+352) 43 77 04

www.bei.org/femip – ✉ info@bei.org

Siège de la FEMIP

4, rue Lou-Hemmer

L-1748 Findel

Bureaux extérieurs dans les pays partenaires méditerranéens:

Égypte:

6, Boulos Hanna Street

Dokki, 12311 Giza

☎ (+20-2) 336 65 83

☎ (+20-2) 336 65 84

Maroc:

Riad Business Center, immeuble S3, Aile sud, 4^e étage

Boulevard Er-Riad

Rabat

☎ (+212) 37 56 54 60

☎ (+212) 37 56 53 93

Tunisie:

70, avenue Mohamed V

TN-1002 Tunis

☎ (+216) 71 28 02 22

☎ (+216) 71 28 09 98